
LES EXIGENCES COMMUNES

Avant le cours :

- Etre ponctuel
- Accueillir les élèves et les installer dans le calme
- S'assurer que les téléphones portables, les MP3 et autres appareils sont bien éteints et rangés dans les sacs
- Les élèves retardataires, possédant la carte de transport, pour entrer en classe, doivent obligatoirement présenter leur carnet de liaison visé par la vie scolaire
- Ne pas changer de salle ou déplacer une heure de cours sans l'accord de l'Administration

Pendant le cours :

- Faire l'appel par saisie informatique sur Pronote
- Ne pas autoriser un élève à sortir de classe sans qu'il soit accompagné par un des délégués
- Ne pas envoyer les élèves chercher manuels ou feutres pendant les heures de cours ; tous les mouvements d'élèves peuvent amener des complications
- Ne pas laisser les élèves dans la classe sans surveillance pendant les heures de cours
- Il est interdit de manger et de boire (hormis de l'eau) pendant les cours
- Développer le respect mutuel et valoriser les efforts ; organiser la prise de parole
- Respecter et faire respecter le règlement intérieur
- Renseigner le cahier de textes sur PRN de façon claire et exploitable
- L'exclusion d'un élève ne peut être qu'exceptionnelle. N'oubliez pas que l'élève reste sous votre responsabilité. Le cas échéant, le faire accompagner impérativement à la vie scolaire par un des délégués de classe

Après le cours :

- Ne pas laisser les élèves sortir avant la sonnerie
- Demander aux élèves de remettre la salle en ordre
- Effacer le tableau et éteindre les lumières
- Ne pas autoriser les élèves à rester seuls dans le laboratoire ou les salles équipées de matériels video ou informatiques
- Fermer à clé les salles équipées de matériels pédagogiques pour éviter vols et dégradations
- Renseigner suffisamment tôt les bulletins trimestriels, les bulletins semestriels, les livrets scolaires pour qu'ils soient disponibles au moment des conseils de classe et des jurys. Les notes proposées s'appuient sur les évaluations réalisées régulièrement. Les appréciations doivent rester respectueuses.

En dehors de l'établissement :

- Le règlement intérieur de l'établissement s'applique sur les installations sportives, en action, ou en sortie.
- Mêmes obligations durant les périodes de stage mais là s'applique en sus le règlement interne de l'entreprise
- Exiger que les tenues soient adaptées aux circonstances
- Prendre soin de renseigner et de communiquer dans les délais les documents réglementaires à la Direction